

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

 REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 817 /2024

Annaba le, 26/11/2024

A

Monsieur : Radjai Mohamed Amine
Rue Radjai Ammar N°54 Meskiana Oum El Bouaghi

 **OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Absence et Retard Exécution des Travaux.**
Projets : Travaux Câble FO Pour Modernisation Mokhtari Abdelmadjid/MKJN23_SRO6

Bon de commande N° : 342 du 28/10/2024, ODS N° : 351/2024 du 28/10/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 12/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 23/10/24, et après une visite de vérification effectuée en date du 25/11/2024 il a été constaté l'absence de vos équipes et le taux d'avancement est très faible et en inadéquation avec le délais consommé (25jours consommés sur 31 jours accordés).

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré ;

Un délai de 08 jours vous ai accordés pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.

28 نوفمبر 2024


LE Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba
Signé: TERKMANI Mohamed Riad